

SÉANCE DU VENDREDI 10 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026_09

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Pour	Contre	Abstentions
15	14	1	15	0	0

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal d'Ectot-l'Auber, convoqués par le Maire, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Nicolas MEKIL, Maire.

Étaient présents : Mme Stéphanie BEUVIN, M. Mathieu BIGOT, M. Gérard BOLLINNE, Mme Fanny CREVEL, M. Fabrice DAJON, M. Vivian DELAFOSSE, M. Didier DELAMARE, M. Anthony HILT, Mme Géraldine KOZIELEK, M. Nicolas MEKIL, Mme Hélène MELINE, Mme Allison MEUNIER, Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN, Mme Aurélie VINCENT.

Étaient excusés : -

Étaient excusés avec pouvoir : M. Eric PUYAU donne pouvoir à Mme Géraldine KOZIELEK.

Secrétaire de séance : Mme Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

La Commune d'Ectot-l'Auber, dans le cadre de la passation de ses marchés publics, doit se doter d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) conformément aux dispositions légales en vigueur. Cette commission est chargée d'examiner les offres et de proposer l'attribution des marchés passés selon les procédures formalisées. Il appartient au Conseil Municipal de désigner ses membres, en respectant les règles de composition prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La présente délibération a pour objet de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat municipal.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Membres titulaires :

- Monsieur Didier DELAMARE ;
- Monsieur Fabrice DAJON ;
- Monsieur Gérard BOLLINNE.

Membres suppléants :



- Monsieur Eric PUYAU ;
- Madame Géraldine KOZIELEK ;
- Madame Catherine MOREAU.

Cette liste est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui fixe les règles de composition de la Commission d'Appel d'Offres pour les communes de moins de 3 500 habitants ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux modalités de vote pour la désignation des membres des commissions ;

CONSIDÉRANT que la Commission d'Appel d'Offres est composée, pour une commune de moins de 3 500 habitants, du maire ou de son représentant, président, et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner également trois membres suppléants, selon les mêmes modalités que pour les membres titulaires ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret si une seule liste de candidats a été présentée ;

CONSIDÉRANT qu'une seule liste de candidats a été proposée pour les postes de membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article un : La liste des membres désignés pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la commune d'Ectot-l'Auber est la suivante :

Membres titulaires :

- Monsieur Didier DELAMARE ;
- Monsieur Fabrice DAJON ;
- Monsieur Gérard BOLLINNE.

Membres suppléants :

- Monsieur Eric PUYAU ;
- Madame Géraldine KOZIELEK ;
- Madame Catherine MOREAU-RAFFAITIN.

Pour extrait certifié conforme,

Ectot-l'Auber, le 14 avril 2026

La secrétaire de séance

Le Maire,

Catherine MOREAU-RAFFAITIN



Nicolas MEKIL

